



LOCATION LOCAL COMMERCIAL

Par **bettina Gonzalez**, le **19/09/2017** à **10:23**

Bonjour,

Je viens de récupérer un local commercial. Lors de la visite, il n'y avait pas d'électricité ni d'eau (impossible à mettre en route sans le bail donc j'ai pu activer l'électricité une fois le bail signé).

Une fois les clés récupérée, nous avons découvert des toilettes fissuré, avec fuite d'eau et fil électrique passant à côté, une vmc quasi inexistante qui crachait de la fumée noire sur un plafond en projeté dégoutant, local très sale et frigo fermé depuis des années qui a donc moisie. J'ai du coup réclamé un ou deux mois de loyer pour faire les travaux car tout ça n'était pas prévu dans mon budget (je devais simplement mettre un coup de peinture, du parquet et une porte coulissante mais aujourd'hui, je dois refaire le plafond, la plomberie...). L'agence me répond que le bailleur est dans son droit. y a t'il moyen d'obtenir gain de cause ? est-ce que ça peut faire parti d'un vice caché sachant que la visite a été faire dans le noir ?

Merci pour votre aide.

Cordialement,